

## Rapport sur le concours EXTERNE et sur le TROISIÈME CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE Session 2021

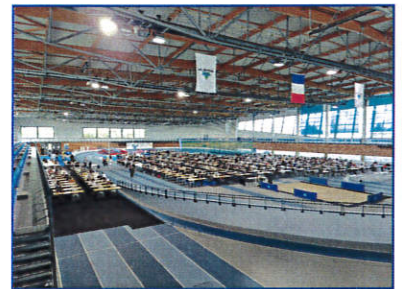
Le Centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec le Centre de Gestion de Seine-Maritime pour l'organisation du concours d'A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le CDG 27 étant le Centre organisateur.

Le nombre de postes ouverts est :

- 17 postes au concours externe
- 0 poste au concours interne (non organisé)
- 1 poste au troisième concours

Dates d'inscription au concours d' A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- Retrait des dossiers : du 27 avril 2021 au 2 juin 2021
- Date limite de dépôt des dossiers : le 10 juin 2021
- Date des épreuves d'admissibilité : le 6 octobre 2021



Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe se sont donc déroulées le 6 octobre 2021 au stade Jesse Owens de Val de Reuil (concernant les candidats aux concours externe et 3<sup>ème</sup> voie) et dans les locaux du CDG 27 pour un candidat bénéficiant d'un aménagement (assistance d'une personne pour la lecture du sujet avec 1/3 temps supplémentaire).

**Le jury d'admissibilité**, réuni le 26 novembre 2021 au CENTRE DE GESTION 27 à 10 heures 30, a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Il a été constaté sur certaines copies une/des anomalie(s) ci-dessous désignée(s). Il appartient donc au jury de statuer sur le devenir de la ou des copie(s). Pour cela, les membres du jury ont eu connaissance des consignes se trouvant en page de garde de chaque sujet remis aux candidats et, notamment :

« Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité fictive ou existante étrangère au traitement du sujet, ni signature, ni paraphe...

- Seules les réponses aux crayons bleus ou noirs seront acceptées. Toutes autres couleurs utilisées (même le crayon à papier...) seront considérées comme un signe distinctif.

Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury... »

Anomalie(s) :

❶ Un candidat a surligné en « Rose » des informations sur la question 7 du QCM :

- Note interne (copie N° 24677).

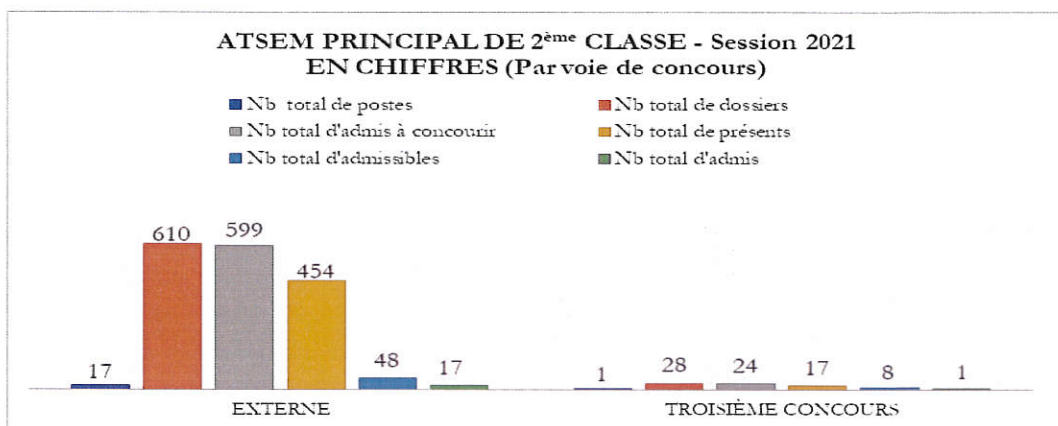
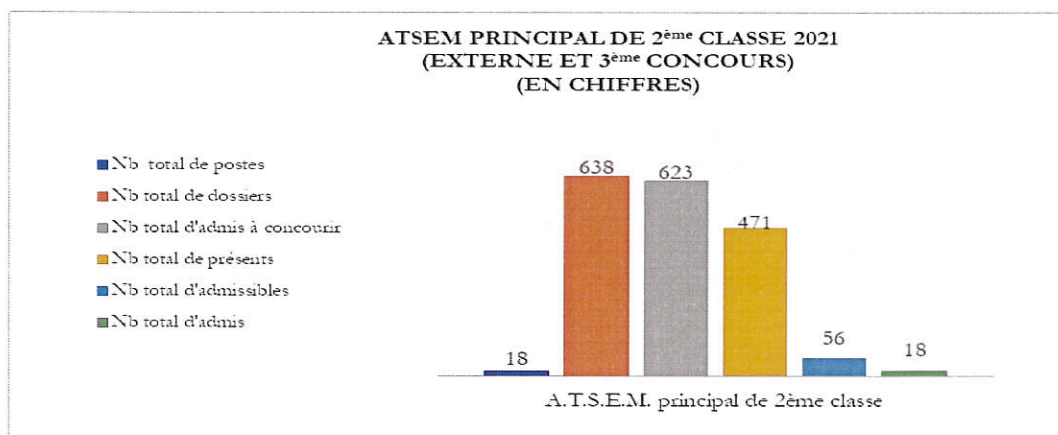
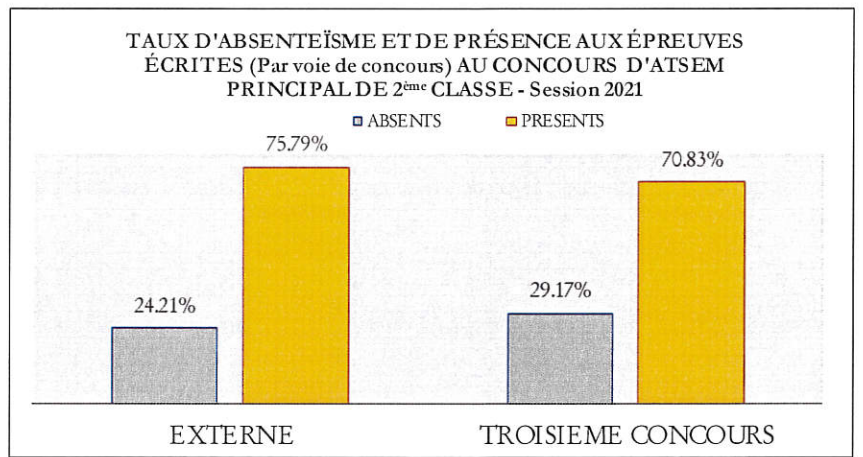
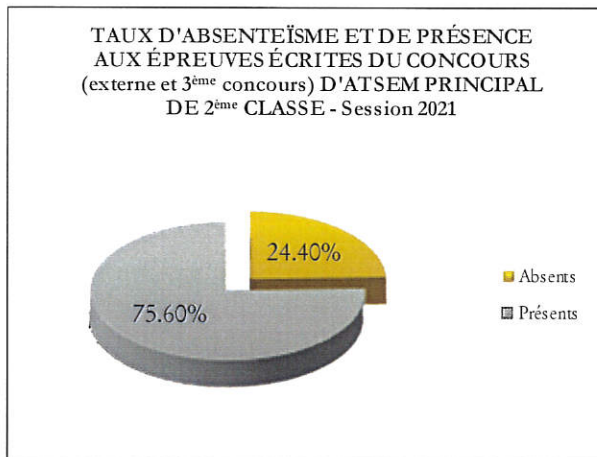
Décision du jury :

- Le jury maintient la note
- Le jury modifie la note en 0.00/20 (le candidat est éliminé)
- Autre ... ..

**Le jury d'admission**, réuni le 3 janvier 2022 au CENTRE DE GESTION 27 à 11 heures 00, a statué sur les candidats admis au concours.

## PHOTOGRAPHIE GÉNÉRALE SUR LE CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – Session 2021

|  |  |  |        |  |
|--|--|--|--------|--|
| Nombre de dossiers reçus (externe + 3 <sup>ème</sup> concours) :                               | 638  | dossiers   |        |  |
| Nombre de candidats admis à concourir (externe + 3 <sup>ème</sup> concours) :                  | 623  | candidats  |        |  |
| Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite (externe + 3 <sup>ème</sup> concours) :        | 471  | candidats  | Soit : | 75.60% des candidats admis à concourir |
| Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite (externe + 3 <sup>ème</sup> concours) :         | 152  | candidats  | Soit : | 24.40% des candidats admis à concourir |
| Nombre de candidats déclarés travailleurs handicapés et bénéficiant d'un aménagement d'épreuve | 8 candidats ont demandé un aménagement d'épreuve |  |        |  |
|  | Nature de l'aménagement :                        | ➤ 7 candidats ont bénéficié uniquement d'un 1/3 temps supplémentaire.<br>➤ 1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps et d'une aide humaine pour la lecture du sujet. |        |  |



**Nb** : Le concours interne n'a pas été ouvert en 2021.

**TABEAU RÉCAPITULATIF :**

**CONCOURS D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – SESSION 2021**

**QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - Session 2021**

|                           | Nb de postes | Nb de candidats inscrits | Nb de candidats autorisés à concourir | Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité | Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité | Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité | Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité | Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité | NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité | A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$ à : | Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 26/11/2021 pour les candidats au concours externe et de 3 <sup>ème</sup> voie) | Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport au nb de candidats admis à concourir |
|---------------------------|--------------|--------------------------|---------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--|---|
| EXTERNE (2019)            | 17<br>(26)   | 610<br>(736)             | 599<br>(717)                          | 145<br>(181)  | 454<br>(536)   | 24.21%<br>(25.24%)                             | 75.79%<br>(74.76%)                           | Q.C.M.<br>6.20/20<br>(0.77/20)                       | Q.C.M.<br>14.00/0.00<br>(11.00/0.00)                                    | 10.00/20<br>(5.00/20)  | 48<br>(39)   | 8.01 %<br>(5.44%)   |
| TROISIÈME CONCOURS (2019) | 1<br>(3)     | 28<br>(35)               | 24<br>(30)                            | 7<br>(5)  | 17<br>(25)   | 29.17%<br>(16.67%)                             | 70.83%<br>(83.33%)                           | 3 à 5 questions<br>12.96/20<br>(12.05/20)            | 3 à 5 questions<br>16.50/7.75<br>(16.88/5.25)                           | 14.25/20<br>(14.00/20)   | 8<br>(8)   | 33.33 %<br>(26.67%)   |
| TOTAL (2019)              | 18<br>(29)   | 638<br>(771)             | 623<br>(747)                          | 152<br>(186)  | 471<br>(561)   | 24.40%<br>(24.90%)                             | 75.60%<br>(75.10%)                           |  |   |  | 56<br>(47)   | 8.99 %<br>(6.28%)   |

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours externe et du troisième concours d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

**Décision du jury :**

Le jury a déclaré 56 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission.

Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission est :

- 48 candidats admissibles au concours EXTERNE (seuil d'admissibilité : 10.00/20)
- 8 candidats admissibles au TROISIÈME CONCOURS (seuil d'admissibilité : 14.25/20)

# RÉPARTITION DES NOTES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

(QCM pour le concours externe et Réponses à 3 à 5 questions pour le troisième concours)

## I) Le concours externe

### RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE Q.C.M.

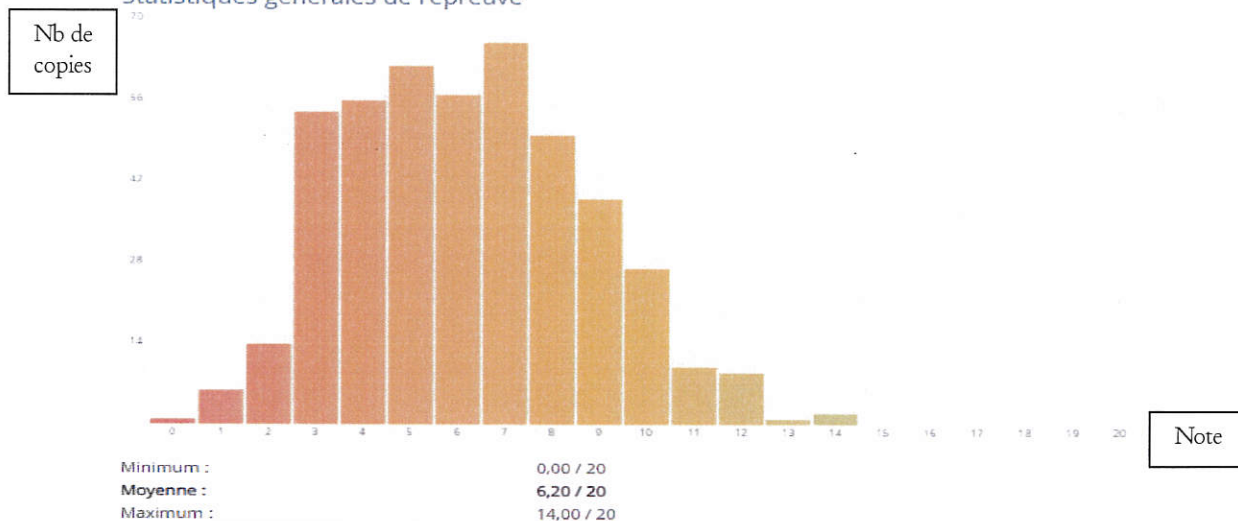
**Désignation de l'épreuve :** L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe consiste en la réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

#### Candidats

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Nombre de candidats | 599 |
| Nombre d'absents    | 145 |
| Nombre de présents  | 454 |

Statistiques générales de l'épreuve



#### **POUR RAPPEL :**

*Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.*

#### **L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE :**

*L'épreuve d'admission consiste en un entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).*

## II) Le troisième concours

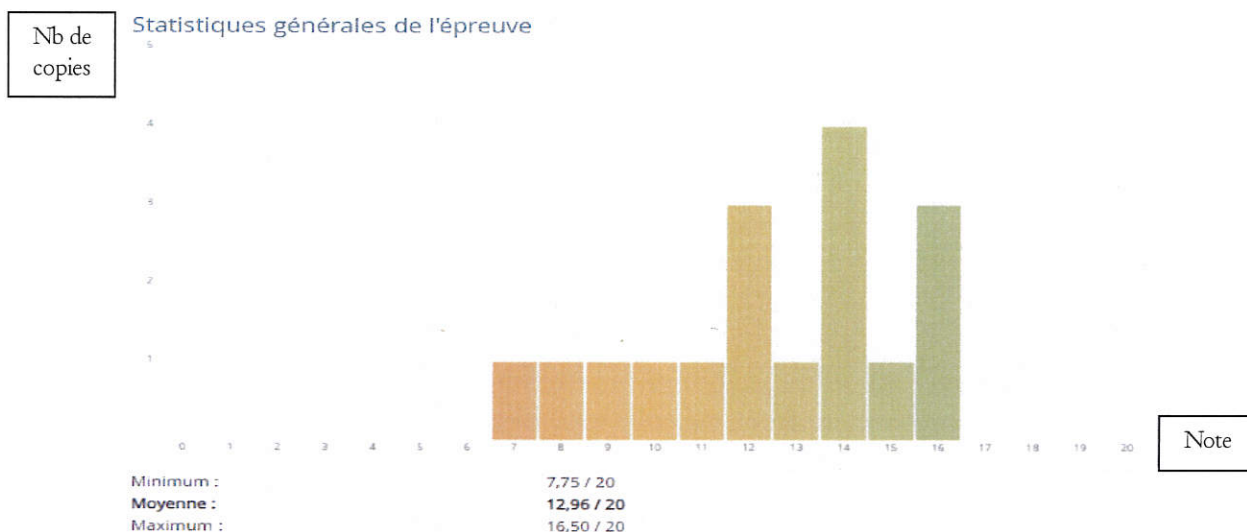
### RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE 3 à 5 QUESTIONS À PARTIR D'UN DOSSIER

**Désignation de l'épreuve :** L'épreuve écrite d'admissibilité du 3<sup>ème</sup> concours consiste en une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : deux heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

#### Candidats

|                     |    |
|---------------------|----|
| Nombre de candidats | 24 |
| Nombre d'absents    | 7  |
| Nombre de présents  | 17 |



#### POUR RAPPEL :

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

#### L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU TROISIÈME CONCOURS :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

## Observations concernant les épreuves écrites du concours externe et du troisième concours d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe – session 2021 (jury du 26/11/2021) :

### - Épreuve écrite du concours Externe (QCM de 20 questions)

Le sujet ne présentait aucune difficulté particulière. Les questions étaient variées et en lien avec les missions correspondant au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les notes sont plus élevées que celles de la session précédente. Néanmoins, le barème était différent. En effet, lors de cette session le barème ne comportait pas de point négatif applicable pour toutes mauvaises réponses.

- Le barème appliqué était le suivant :

#### **Barème :**

*Les questions valent toutes le même nombre de points. Les points ne sont attribués que si **la ou les** bonne(s) réponse(s) sont cochée(s) et celle(s)-ci seulement.*

#### *Barème applicable :*

- Question non répondue : **0 point**

- Réponse incomplète : **0 point**

- Réponse(s) fausse(s) : **0 point**

- En cas de réponses multiples : si au moins une case cochée est fausse alors la réponse à la question sera considérée comme fausse : **0 point**

- Réponse(s) exacte(s) : **1 point**

Comme lors de la session précédente, le jury conseil aux candidats de :

- Prendre le temps de lire les questions et les réponses proposées avant de répondre.
- Bien se relire. En effet, le jury a relevé de nombreuses incohérences dans certaines réponses proposées par les candidats.
- Prendre également de la hauteur et du recul par rapport aux pratiques quotidiennes.

**À travers cette épreuve de QCM, le jury attendait des candidats qu'ils démontrent l'acquisition de solides connaissances professionnelles pour exercer les missions leur incombant.**

### - Épreuve écrite du troisième concours (3 à 5 questions)

Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières.

Les résultats sont honorables, ce qui prouve que les candidats maîtrisent cet exercice. Le jury souligne le niveau particulièrement homogène des candidats.

Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils ont accès, via le site internet du CDG 27 ([www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)) dans la rubrique concours, à de la documentation leur permettant de se préparer à ce concours :

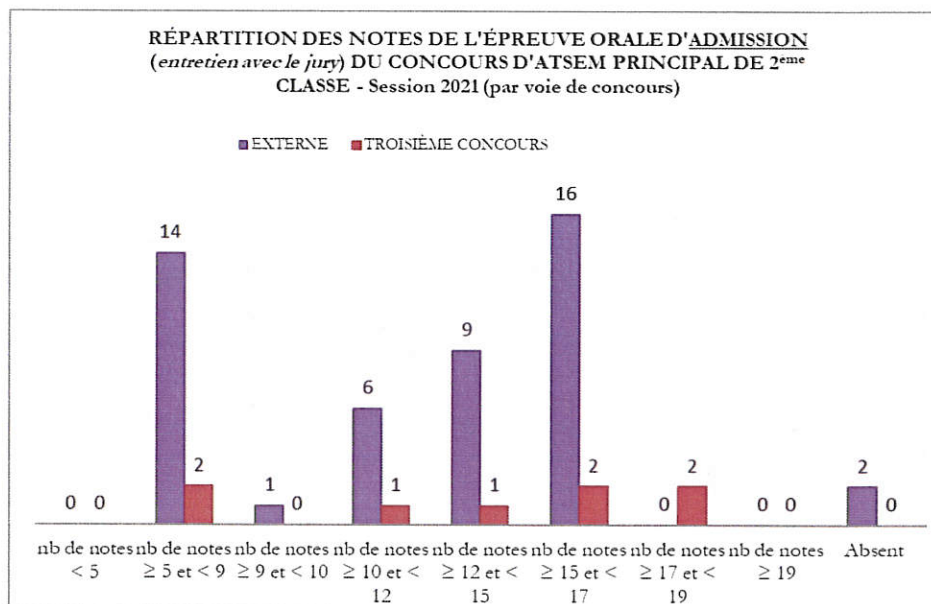
- Sujets des années antérieures ;
- Notes de cadrage ;
- Rapport de jury des sessions précédentes.

## QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX ÉPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS D'ATSEM 2021

|                    | Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 26/11/2021 pour les candidats au concours externe et de 3ème voie) | Nb de candidats présents à l'épreuve d'admission | Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission | NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission | Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve) | Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale) | Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission | Nb de candidats déclarés admis (jury du 03/01/2022) | Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis |
|--------------------|--|--|---|---|--|---|--|---|--|
| EXTERNE            | 48   | 46   | Entretien oral<br>11.72/20                      | Entretien oral<br>16.50 / 5.00  | 11.41 / 20   | 15.00 / 6.67  | 32 SUR 46  | 17  | 13.33/20   |
| (2019)             | (39)   | (37)   | (13.00/20)                                      | (20.00/5.00)  | (10.77/20)   | (15.67/5.00)  | (25 sur 37)  | (47)  | (12.00/20)   |
| TROISIÈME CONCOURS | 8  | 8  | Entretien oral<br>13.00 / 20                    | Entretien oral<br>17.00 / 8.00  | 13.78 / 20   | 16.38 / 10.08   | 8 SUR 8  | 1   | 16.38/20   |
| (2019)             | (8)  | (8)  | (11.69/20)                                      | (18.00/3.50)  | (12.73/20)   | (16.83/7.25)  | (6 sur 8)  | (3)   | (13.83/20)   |
| TOTAL              | 56   | 54   |   |   |  |   | 40 SUR 54  | 18  |  |
|                    | (402)  | (367)  |   |   |  |   | (426 sur 488)  | (103)   |  |

### RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ATSEM 2021

| CONCOURS EXTERNE   | TROISIÈME CONCOURS   |
|--|--|
| Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. (Durée : 15 mn ; coefficient 2) | Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2) |



## Observations concernant les épreuves orales du concours externe et du troisième concours d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe – session 2021 :

### Candidats externes :

Le niveau des candidats était assez correct dans l'ensemble. Plus de la moitié des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Les principales difficultés rencontrées par les candidats, comme dans les sessions précédentes, concernent les questions en lien avec l'environnement territorial.

Plus inquiétant, quelques candidats se sont présentés à l'oral sans avoir préparé cette épreuve. Ainsi, certains candidats ignoraient la définition de l'acronyme « ATSEM », d'autres ne connaissaient pas les 3 fonctions publiques... Pour ces candidats cela est très préoccupant.

De plus, certains candidats idéalisent complètement le métier d'ATSEM. Par conséquent, cela se traduit par l'absence de projection sur les réelles difficultés que peuvent rencontrer un ATSEM dans l'accomplissement de ses fonctions (relations avec l'institutrice, les parents, les enfants...).

### Candidats au troisième concours :

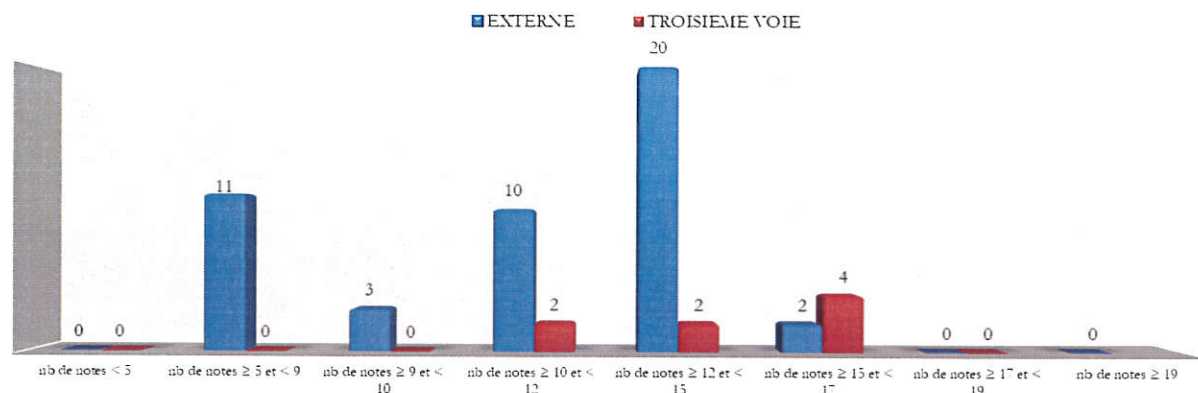
Dans l'ensemble le niveau de ces derniers était plus que satisfaisant. En effet, ces derniers avaient préparé cette épreuve et, notamment, la 1<sup>ère</sup> partie de cette épreuve qui correspond à la présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences acquises.

En outre, les candidats appréhendent bien le rôle et les missions incombant à un ATSEM.

Le jury a également souligné que, dans l'ensemble, les candidats discernaient bien le positionnement qu'un ATSEM se doit d'avoir notamment dans sa relation avec la hiérarchie, les parents et au sein de la classe.

## **RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS AYANT PASSE LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION DU CONCOURS D'ATSEM 2021**

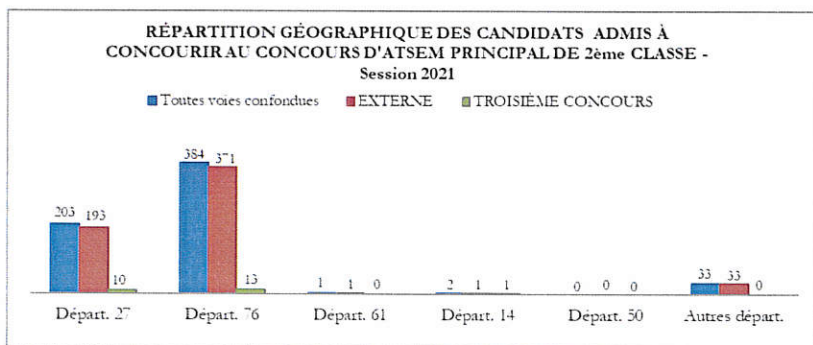
RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS AYANT PASSÉ LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION DU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - Session 2021



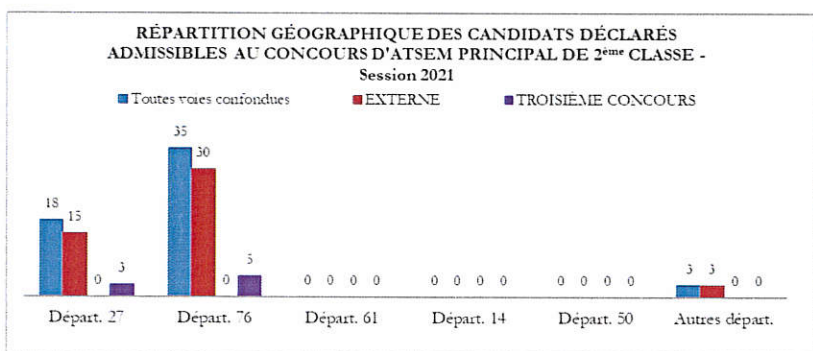


# PROFIL DES CANDIDATS

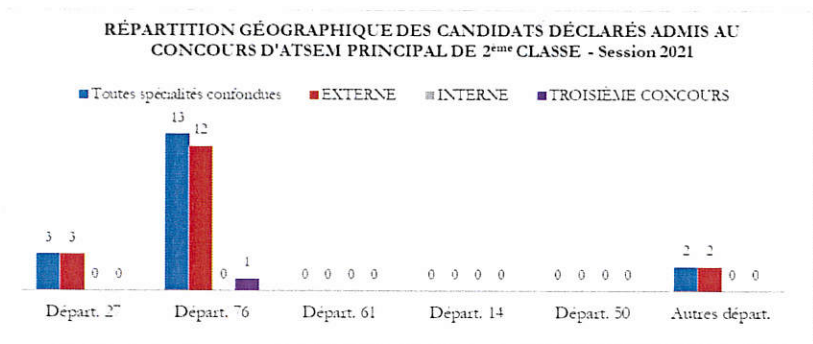
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – Session 2021



Après la réunion d'admissibilité du 26 novembre 2021

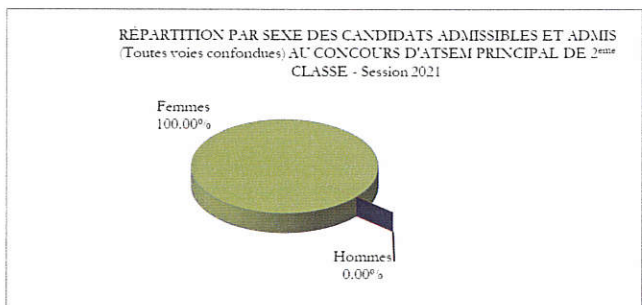
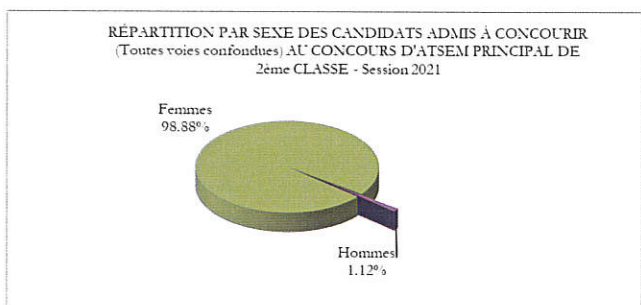


Après la réunion d'admission du 3 janvier 2022

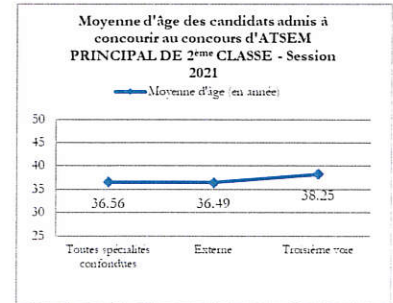
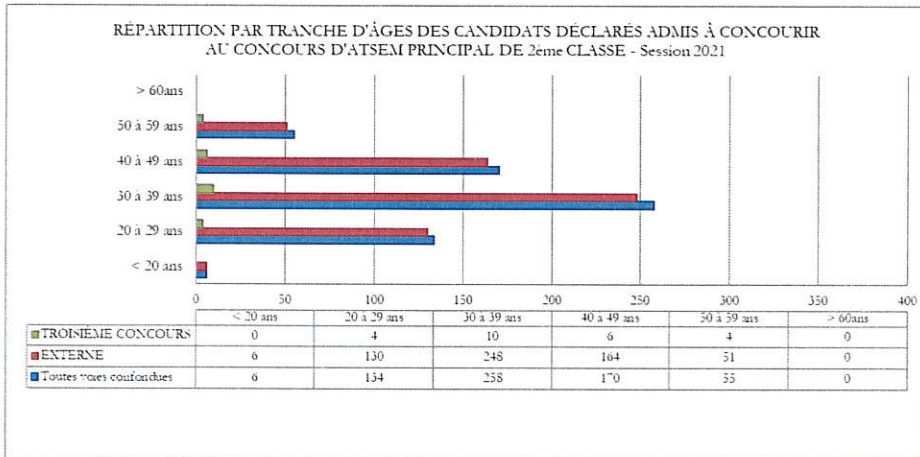


## RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

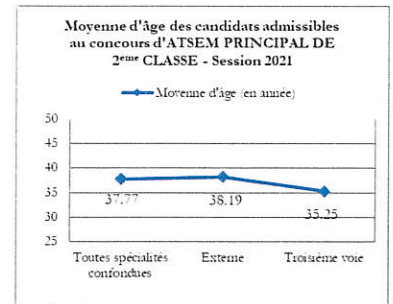
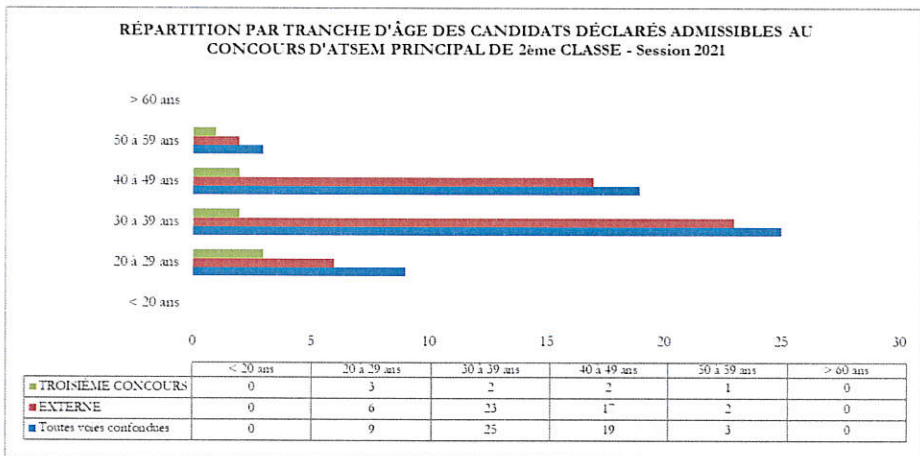
Après la réunion d'admissibilité du 26 novembre 2021 et la réunion d'admission du 3 janvier 2022



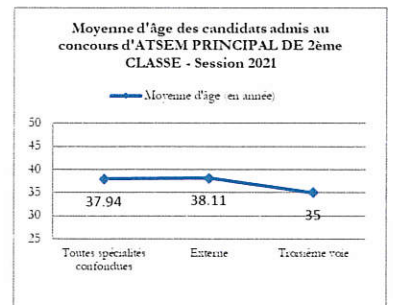
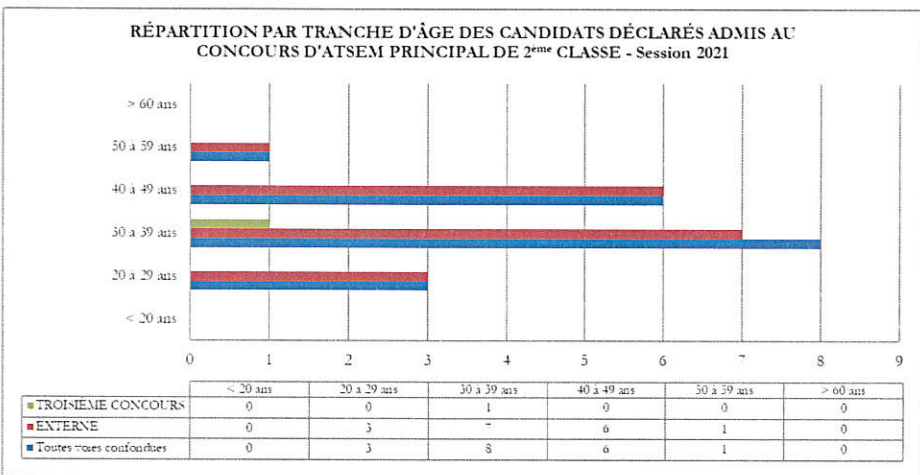
# RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS À CONCURRIR PAR TRANCHE D'ÂGE



Après la réunion d'admissibilité du 26 novembre 2021

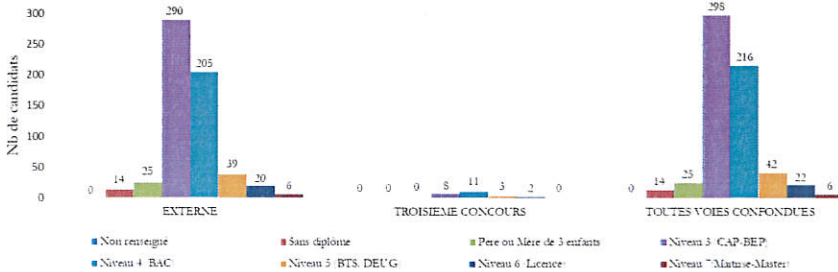


Après la réunion d'admission du 3 janvier 2022



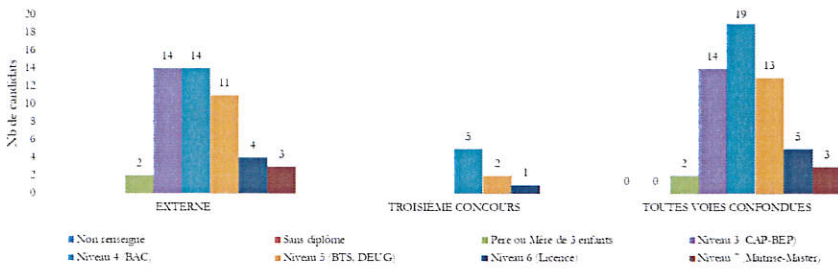
# RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR NIVEAU SCOLAIRE

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À CONCOURIR AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> classe - SESSION 2021



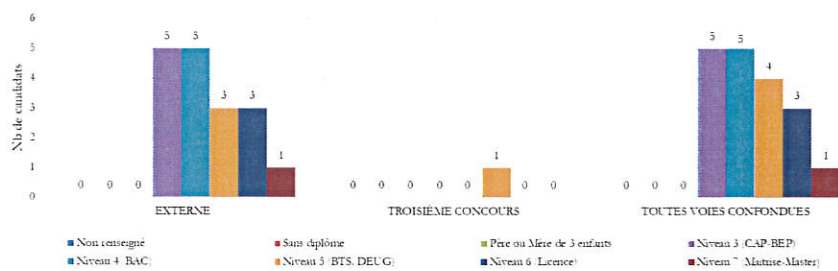
Après la réunion d'admissibilité du 26 novembre 2021

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> classe - SESSION 2021



Après la réunion d'admission du 3 janvier 2022

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSION AU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> classe - SESSION 2021



Le 6 janvier 2022  
La Présidente du Jury

Annie DEPRESLE